

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMAREZ

Séance du 03 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois juin à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune Pomarez se sont réunis à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, maire.

Date de la convocation : 28 mai 2021

Membres en exercice: 19

Présents : Mesdames et Messieurs Guillaume BESSELLERE, Daniel BUOSI, Pascal CASSIAU, Maxime CHARMAN, Maryse DUPRAT, Colette DUPOUY, Alain GARBAY, Véronique GUILHORRE, Dominique LAFOURCADE, Joëlle LAGOUARDETTE, Sébastien LARRERE, Oriol MARTINEZ, Laurent MROZINSKI, Caroline NEL, Ludovic NOUGARO, Valérie SAINT-JEAN, Geneviève TACHOIRES, Hélène TORTIGUE.

Absents : Madame Sandrine SABATHIE.

Guillaume BESSELLERE est désigné secrétaire de séance.

-----

Une présentation du projet de la Maison des Traditions est réalisée par l'APAT (environ 30 minutes).

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures.

Monsieur le maire soumet à approbation le compte-rendu de la séance du 06 mai 2021, lequel est adopté à l'unanimité.

-----

## **Délibération 2021-06-03-01/47 – Demande de subvention au titre du FEC**

Considérant la possibilité de demander une subvention au département au titre du FEC 2021 pour le financement des travaux du Hall des sports, pour un montant estimé à 7 840€, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter ce financement, le plan de financement s'établissant comme suit :

Dépenses		Financement	
Montant du marché initial	532 004.96 € H.T.	DETR 2020	164 939.46 €
		DSIL amélioration énergétique	2 843.08 €
Avenant n°1 au lot 1	2 843.08 € H.T.	FEC 2021	7 840.00 €
		Fonds propres	359 225.50 €
<b>TOTAL</b>	<b>534 848.04 € H.T.</b>	<b>TOTAL</b>	<b>534 848.04 €</b>

## **Délibération 2021-06-03-02/48 – Avenant au marché de travaux salle A. GARBAY – Lot 2 Charpente bois/couverture/bardage**

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'avenant n°1 au lot 2 Charpente bois/couverture/bardage, proposant la motorisation électrique des 16 châssis de désenfumage pour un montant de 5 520.00€ H.T.

Il s'agit de répondre à une préconisation du bureau d'étude pour répondre aux normes de ventilation, indépendamment de l'aspect sécuritaire. Cela n'impacte en rien le rôle de désenfumage (les cartouches resteront intactes).

#### **Délibération 2021-06-03-03/49 – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre avenue du Marsan**

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'avenue du Marsan, d'un montant de 595.00€ H.T. suite à la signature du marché de travaux portant connaissance de l'assiette de rémunération du cabinet A.T.E.I.

#### **Délibération 2021-06-03-04/50 – Enfouissement des réseaux SYDEC avenue du Marsan**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux et éclairage public, et d'accepter le plan de financement suivant, par une participation sur fonds libres exclusivement (pas de recours à l'emprunt SYDEC):

Montant estimatif T.T.C.	109 087.00 €
T.V.A.	17 268.00 €
Montant H.T.	91 818.00 €
Subventions apportées par le SYDEC	28 998.00 €
CAS FACE	33 343.00€
Participation communale exclusive en fonds libres	8 310.00€
Participation communale autorisée <del>sur emprunt</del> en fonds libres	22 950.00€

#### **Délibération 2021-06-03-05/51 – Acquisition de matériel (chapiteaux)**

A l'unanimité (Alain GARBAY s'étant retiré), le conseil municipal décide de procéder à l'acquisition d'un lot de deux chapiteaux (dimensions de 8m x 5m), dont un équipé de parois amovibles. Le prix d'achat est de 2 000€ pour le tout, auprès de la SARL A. GARBAY.

#### **Délibération 2021-06-03-06/52 – Tarifs accueil périscolaire à partir du 01.09.2021**

Sur proposition de la commission personnel/affaires scolaires, à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de l'accueil périscolaire. Pour rappel, les tarifs s'établissaient comme il suit :

- Pour les parents non imposables : 1€/heure/enfant
- Pour les parents imposables : 1.20€/heure/enfant

Afin de se mettre en adéquation avec le décompte des présences réalisé à la demi-heure, le conseil municipal décide de voter les tarifs comme il suit :

- Pour les parents non imposables : 0.50€/demi-heure/enfant
- Pour les parents imposables : 0.60€/demi-heure/enfant

#### **Délibération 2021-06-03-07/53 – Tarifs restauration scolaire à partir du 01.09.2021**

Sur proposition de la commission personnel/affaires scolaires, le conseil municipal décide à l'unanimité du maintien des tarifs en vigueur pour la restauration scolaire. Une réévaluation sera proposée suite à la mise en conformité avec la loi EGALIM, imposant 50% de produits certifiés locaux (dont 20% de bio). Pour rappel, les tarifs s'établissaient comme il suit :

- 2.10€ par repas pour les enfants
- 4.60€ par repas pour les adultes

### **Délibération 2021-06-03-08/54 – Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires**

Afin de mettre à jour les délibérations de 2002 et 2008 autorisant certains cadres d'emploi de catégorie B et C d'effectuer des heures complémentaires (pour les agents à temps non complet) et des heures supplémentaires (pour les agents à temps complet), le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser :

- les agents à temps non complet du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à réaliser des heures complémentaires ; le nombre d'heures complémentaires effectuées ne pouvant conduire au dépassement des 35 heures par semaine (au-delà, les heures relèveront du régime des heures supplémentaires). Elles seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.
- les agents à temps complet des cadres d'emploi des adjoints techniques territoriaux, adjoints administratifs territoriaux et rédacteurs territoriaux à réaliser des heures supplémentaires ; le nombre d'heures supplémentaires ne pouvant excéder 25 heures par mois. Elles seront rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret.

### **Délibération 2021-06-03-09/55 – Convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage au Département pour les travaux d'aménagement de l'avenue du Marsan**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention portant transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage du Département pour l'aménagement de l'avenue du Marsan.

-----

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le maire continue la séance avec les questions diverses.

#### **Pascal CASSIAU :**

- Débriefing suite à la présentation de l'APAT : projet intéressant, mais pour le moment, la commune ne peut s'engager de façon certaine à libérer les locaux suivant un calendrier précis, au vu de l'occupation actuelle des locaux et l'impossibilité de reloger les associations précises. Pour mener à bien ce projet, il sera essentiel de travailler avec l'Office de Tourisme Chalosse Tursan et la communauté de communes.
- Suppression de la place de parking à l'entrée de Bernède : le devis s'élève à 5 456.40€ T.T.C. Accepté.
- Robots de tonte : comparatif des 4 propositions, préférence pour PARNAUT, à vérifier pour les tarifs d'entretien et le SAV.
- Elections : 6 personnes pour 3 périodes de 3h20
  - o 8H-11H20 : Sébastien, Laurent, Alain, Valérie, Véronique, Hélène
  - o 11H20-14H40 : Geneviève, Maxime, Guillaume, Daniel, Colette, Pascal
  - o 14h40-18h : Maryse, Oriol, Caroline, Dominique, Joëlle, Ludovic, (Sandrine)
- Elections, présentation des candidats, à la salle des fêtes : lundi 14/06 Mme CAMPAGNE à 20h, jeudi 17/06 Mme BERGEZ à 19h (le conseil municipal est invité à 18h), vendredi 18/06 Mme FOURNADET à 20h30.
- Réunion de la commission personnel à programmer rapidement : embauche été, remplacement agent accueil.

#### **Hélène TORTIGUE**

- CR de la commission personnel école transmis. Passage au CT des LDG et RIFSEEP, avis favorable pour les deux.
- Projets budgétisés pour 2021 réalisés (chaises, vêtements de travail, ordinateurs école).
- Projet gestion différenciée : accueilli en majorité favorablement, réorganisation du service technique à venir.
- Proposition profil et fiche de poste à envoyer à la commission pour l'emploi saisonnier.
- AG Harmonie : très heureux de se retrouver, remerciement à la commune pour la subvention octroyée, qui représente 50% de leurs dépenses.

**Ludovic NOUGARO :**

- Route de Lestage : enrochement terminé, l'enrobé a été abîmé (devis 6 000€).
- Aire de camping-car et stade : les travaux ont commencé, l'enrobé sera réalisé la semaine prochaine. Un arbre a dû être enlevé.
- Lotissement Pourcicam : enrobé en cours, finalisation sous 10 jours (bordure, enrobé).
- Lotissement Pont du Bos : sous 15 jours, réalisation de la couche accrochage et la pose des bordures. L'enrobé sera fait ultérieurement.
- Avenue du Marsan : début des travaux semaine prochaine, fin estimée à fin octobre.
- Hall des sports : l'élévation a été terminée cette semaine, le charpentier commence la semaine prochaine, la plomberie en cours, en juillet/aout seront réalisés les travaux d'isolation et bardage. Le planning serré, la fin des travaux est prévue à mi-septembre, la commission de sécurité est à convoquer pour cette date. Estimatif initial des travaux à 532 000€, aujourd'hui actualisation à 540 000€
- Salle des fêtes : Devis de l'Apave pour diagnostics sécurité, avant d'envisager des travaux.
- Adour VRD : en cours auprès du département.

*Départ de Guillaume BESSELLERE à 22h25. Hélène TORTIGUE est nommée secrétaire de séance.*

**Maryse DUPRAT :**

- Distribution des cadeaux de la fête des mères : très apprécié, des photos ont été prises.
- Commission communication : mise à jour de l'annuaire à faire.

**Oriol MARTINEZ :**

- Proposition de l'idée « un arbre arraché, 2 arbres/arbustes plantés » suite au chêne coupé à l'aire de camping-car. Proposition d'installation de tables de pique-nique à côté de l'aire de camping-car, fabriquées en régies.

**Geneviève TACHOIRES :**

- Possibilité de reprendre les cours de dessin : oui, à partir du 9 juin.

La séance est levée à vingt-deux heures et quarante minutes.